

**Création d'un Pôle des Métiers d'Arts et d'une Vitrine des Produits Régionaux - Encaissement et réaffectation de deux subventions du CIADT**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire a accordé à la Ville de Besançon un certain nombre de subventions destinées à soutenir l'activité économique.

Ainsi, deux aides ont été attribuées, destinées à conduire deux études visant, pour la première à la création d'un pôle des métiers d'art et, pour la seconde à créer une vitrine des produits régionaux.

A cette fin, une convention a été signée avec l'Etat pour pouvoir bénéficier de deux subventions de 300 000 F chacune issue des crédits du FNADT.

Concernant le premier volet, un cabinet a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Besançon du 13 janvier 2000 ; la phase préliminaire est d'ores et déjà engagée.

Concernant le deuxième volet, le lancement de l'étude devrait intervenir très rapidement.

L'Etat a versé 300 000 F (50 % de la somme), soit 150 000 F pour chacune des deux études, le reste intervenant sur production des rapports finaux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'encaissement par décision modificative au budget de l'exercice en cours des subventions, soit un montant total de 600 000 F en recettes au chapitre 92.90.74718.30200 et leur réaffectation en dépenses au chapitre 92.90.6042.30200

- M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

«**M. BOICHON :** Nous avons commencé à travailler notamment avec le Directeur Régional du Commerce et de l'Artisanat pour la mise en place de ces deux études.

**M. BONNET :** Je voulais demander à M. BOICHON s'il envisageait d'articuler cela avec CHORUS et d'implanter le pôle pour les métiers d'art et la vitrine dans le quartier Saint-Jean.

**M. BOICHON :** On n'a pas défini bien entendu où vont se situer le pôle des métiers d'art et la vitrine des produits régionaux mais vous savez que notre souci c'est effectivement de revitaliser tous ces quartiers du haut de la Grande Rue. On a commencé avec le Chemin des Sens et de la Création Artisanale et le pied de la Citadelle, ce qu'on appelle les quartiers pied de la Citadelle, pourra éventuellement correspondre mais il faut qu'on trouve des locaux qui soient disponibles. Mais ça peut être une piste bien sûr.

**M. LE MAIRE :** Et une piste intéressante, Monsieur BONNET, merci de votre intervention positive».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.*